

Mandat spécial de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité

Résumé

Ce document est le modèle de mandat spécial de représentation recommandé par le GRD Energis pour le raccordement d'un ou plusieurs sites, nommément désignés ou situés dans une zone géographique définie, au réseau public de distribution d'électricité dont le GRD Energis est gestionnaire.

Ce mandat permet au mandataire d'effectuer, au nom et pour le compte du mandant, les démarches nécessaires auprès du GRD Energis pour le raccordement du ou des sites dont le mandant est maître d'ouvrage.

Ce document doit être produit, par le mandataire, au GRD Energis, lors de toute demande de raccordement ou de toute démarche effectuée en vue de celui-ci.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	29 janvier 2010	Création du document
V1	17 décembre 2013	Mise à jour des procédures
V2	2 mai 2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Strasbourg Électricité Réseaux
V3	22 décembre 2017	Mise en page document
V4	7 Juillet 2022	Prise en compte du nouveau logo du GRD Energis



Le mandataire peut éventuellement mettre ce document sous son identité visuelle (logo) et ajouter une identification permettant de faire le lien avec son offre commerciale (Annexe n°X).

**Mandat spécial de représentation pour le raccordement
d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité**

Entre les soussignés ¹:

¹ M. ou Mme (nom, prénom)

domicilié(e) à

Ou

¹ La société (dénomination et forme sociale).....

(adresse du siège, n°RCS, capital social qualité)

.....

représentée par M. ou Mme

Titre/Fonction : dûment habilité(e) à cet effet,

Ou

¹ La Collectivité Locale

représentée par M. ou Mme

Titre/Fonction..... dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après désigné(e) par « **Le Mandant** » d'une part,

et

La société (dénomination et forme sociale).....

(adresse du siège, n°RCS, capital social qualité)

.....

représentée par M. ou Mme

Titre/Fonction : dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après désignée par « **Le Mandataire** » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par le terme « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et à lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès du GRD Energis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la ou les communes concernées par cette opération, pour le raccordement du ou des sites dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Le Mandataire devient l'interlocuteur du GRD Energis pour toutes les étapes du raccordement. À ce titre, il est seul destinataire des documents relatifs au déroulement de l'opération de raccordement.



¹ Cocher la case correspondante

Dans le cadre de ce mandat, **le Mandant donne pouvoir au Mandataire**, pour chaque site à raccorder, de:

² signer en son nom et pour son compte **la proposition de raccordement**, celle-ci étant rédigée au nom du :

¹ Mandant,

ou

¹ Mandataire au nom et pour le compte du Mandant,

² le cas échéant, signer en son nom et pour son compte **la convention de raccordement**, celle-ci étant rédigée au nom du :

¹ Mandant,

ou

¹ Mandataire au nom et pour le compte du Mandant,

² en cas de production de puissance de raccordement ≤ 250 kVA, de signer en son nom et pour son compte le Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (**CRAE**), ou le Contrat de Raccordement et d'Exploitation (**CRE**) ou la Convention d'Autoconsommation Sans Injection (**CACSI**).

² procéder en son nom aux **règlements financiers** relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents du GRD Energis, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites dont le Mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du ou des sites dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Zone géographique :

Détail des opérations ³ :

ou, pour chacun des sites nommément désignés :

Adresse :

Commune(s), code postal :

Détail des opérations ³ :



¹ Cocher la case correspondante

² Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat choisi par le Mandant

³ Logements individuels ou groupés, locaux commerciaux ou professionnels....



Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le ou les seuls sites ci-dessus mentionnés. Il prend effet à la date de sa signature. Il est valable pour le raccordement des sites dont la demande a été exprimée dans l'année qui suit sa signature et prend fin lors de la mise à disposition par le GRD Energis des ouvrages de raccordement de ces sites.

Le Mandataire ne peut pas être tenu pour responsable des délais des réponses faites par le GRD Energis ou l'un de ses prestataires, ni des délais de réalisation des travaux de raccordement qui sont de la stricte compétence du GRD Energis. De même le Mandataire ne peut pas être tenu pour responsable des délais de réponse faite par le Mandant ou l'un de ses prestataires.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

Le Mandant

Nom :

Fait à :

Date :

Signature et cachet éventuel :

Le Mandataire

Nom :

Fait à :

Date :

Signature et cachet éventuel :